

   **Protocole** de l'

Université de Strasbourg  pour la production
de ressources pédagogiques numériques 

   dans le cadre d'un accompagnement/soutien par l'Unistra – projet déPHY

Document à destination des producteurs de ressources et des services d'accompagnement

Table des matières

Préambule.....	2
Définition	2
Étapes du projet de création d'une ressource si accompagné et/ou financé.....	3
Évaluation des projets et des ressources	4
Conditions de financement des productions	5
Workflow pour le comité éditorial	6
Contact	6
Annexe : Extraits du document de cadrage des financement dans le cadre des projets Idex.....	7

PREAMBULE

L'université de Strasbourg souhaite soutenir les nouvelles modalités d'enseignement et accompagner les enseignants en leur proposant un soutien techno-pédagogique dans la production et la médiatisation de leurs ressources pédagogiques numériques.

Plusieurs projets portés par l'Unistra sont axés sur la création et la diffusion de ressources pédagogiques numériques, par exemple :

1. DUNE-Eole 2.1, Ouvrir le patrimoine numérique à l'échelle du Grand-Est
2. Include pour la création d'e-tutoriels
3. DéPHY pour l'hybridation des formations
4. Idex-Covid.

Dans le cadre de ces projets, l'équipe de l'Idip propose :

- un accompagnement pour l'aide à la scénarisation d'un cours en ligne ou hybride
- un accompagnement à la création de ressources pédagogiques numériques
- la création d'espaces d'autoformation pour une utilisation en toute autonomie.

L'équipe de l'Idip, les « Asi » DéPhy, l'UOH et les coordinateurs de domaines ont pour mission d'accompagner les initiatives mais aussi d'inciter à la production.

Le département audiovisuel de la Direction du numérique pourra être sollicité pour les projets intégrant des vidéos professionnelles ou l'utilisation du studio « autonome ».

Ce document présente le cadre de cet accompagnement à la création de ressources pédagogiques.

DEFINITION

Les ressources pédagogiques numériques sont des ressources, de tous types, produites spécifiquement dans un objectif d'enseignement et d'apprentissage et pour des usages dans des contextes de formation (Noël, 2007 Battou, 2012 Coëtlogon, 2018).

Les éléments suivants permettront de la définir : sujet, discipline, format (vidéo, texte, iconographie), type (exercice, méthodologie, etc.) durée, cible, niveau, conditions d'utilisation, date, langue, etc.

ÉTAPES DU PROJET DE CREATION D'UNE RESSOURCE SI ACCOMPAGNE ET/OU FINANCE

📌 : Obligatoire

L'instruction des demandes est réalisée au fil de l'eau

	Étapes	Accompagnement/Validation	Supports
1	Analyser le besoin		
	<ul style="list-style-type: none"> Besoins et objectifs pédagogiques Cibles Faisabilité 	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec l'équipe de l'Idip PES et APN 📌 Comité éditorial 📌 (validation, montant estimatif de l'aide, durée d'éligibilité du financement) 	<ul style="list-style-type: none"> Formulaire d'analyse des besoins Tableau de suivi des projets Grille d'évaluation des projets
2	Rechercher des ressources déjà existantes		
	<ul style="list-style-type: none"> Veille et parangonnage 📌 	<ul style="list-style-type: none"> UOH 	<ul style="list-style-type: none"> Catalogues de ressources/web
3	Concevoir		
	<ul style="list-style-type: none"> Conception de nouvelles ressources ou adaptation de ressources existantes Scénario pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> Idip PES et APN ASI DÉPHY 	<ul style="list-style-type: none"> Ateliers et ressources Idip
4	Développer		
	<ul style="list-style-type: none"> Production Médiatisation Respect des règles de droit et accessibilité 📌 	<ul style="list-style-type: none"> Idip PES et APN ASI DÉPHY UOH DAV de la DNum 	<ul style="list-style-type: none"> Ateliers et ressources Idip Fiche demande DAV
5	Valider et finaliser		
	<ul style="list-style-type: none"> Tests Validation par l'équipe Présentation au comité éditorial 	<ul style="list-style-type: none"> Étudiants Idip PES et APN 📌 Comité éditorial 📌 (validation pour partage) 	<ul style="list-style-type: none"> Grille d'évaluation des ressources
6	Finaliser		
	<ul style="list-style-type: none"> Attribution des droits d'usage Déclaration des heures 	<ul style="list-style-type: none"> Comité éditorial/Idip 📌 	<ul style="list-style-type: none"> https://creativecommons.org/choose/?lang=fr
7	Diffuser		
	<ul style="list-style-type: none"> Dépôt de la ressource dans un entrepôt (Moodle, CÉEST, UNT, Observatoire, etc.) 📌 Référencement dans les différents catalogues 📌 Communication 	<ul style="list-style-type: none"> UOH 📌 Idip /UOH 	<ul style="list-style-type: none"> Portails des UNT Portail de l'Idip CÉEST
8	Utiliser et évaluer		
	<ul style="list-style-type: none"> Intégration dans les scénarios pédagogiques Ateliers, accompagnement Utilisation en autonomie par les étudiants Évaluation de l'usage Évaluation du dispositif et retour d'expérience 	<ul style="list-style-type: none"> Équipe PES Idip UOH Étudiants Auteurs, producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Questionnaire de satisfaction Questionnaire de satisfaction

Inspiré de : Fabrique REL (2020). Processus de création d'une REL en 6 étapes. Récupéré de <https://fabriquerel.org/processus-de-creation/>

■ CRITERES D'ÉVALUATION DU PROJET

1. La ressource apporte une plus-value

- a) La ressource envisagée est originale, n'existe pas déjà par ailleurs
- b) Le projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la formation
- c) Le projet répond au cahier des charges des sources de financement (Include, DÉPHY, Idex, etc.)

2. L'alignement pédagogique est respecté

- a) Les objectifs sont pertinents et atteignables
- b) Les cibles visées sont cohérentes avec les objectifs déclarés, correspondent aux cibles prioritaires
- c) Les méthodes pédagogiques envisagées sont adaptées au projet

3. La faisabilité du projet de production est assurée

- a) L'équipe ou l'enseignant·e dispose
 - des outils nécessaires à la production
 - du temps nécessaire à la production
 - des compétences nécessaires à la production
- b) La calendrier de réalisation est validé par les services sollicités (Département audiovisuel si concerné, l'Idip)
- b) L'équipe ou l'enseignant·e s'inscrit dans une dynamique de collaboration et de partage

■ CRITERES D'ÉVALUATION DE LA RESSOURCE

1. Généralités

- a) La ressource est originale, n'existe pas déjà par ailleurs
- b) L'ensemble est bien structuré
- c) La durée de vie de la ressource est suffisante

2. Contenus

- a) La qualité scientifique est garantie
- b) Les contenus sont adaptés au public (niveau, approfondissement)
- c) Les informations sont complètes/suffisantes
- d) Des ressources complémentaires sont proposées

3. Forme

- a) La forme est adaptée aux objectifs et aux cibles
- b) La forme est de qualité (images, mise en page, sons, vidéos, textes)
- c) La ressource respecte les normes d'accessibilité
- d) La ressource propose de l'interactivité quand c'est pertinent
- e) L'ergonomie est assurée (facilité de navigation, d'utilisation)

4. Accès

- a) Le droit de l'information est respecté (image, auteur) et favorise les usages (mentions présentes et ouvertes)
- b) Le téléchargement, la modification sont possibles
- c) La description est présente (métadonnées : résumé, mots-clés, etc.)

5. Usages

- a) Des conseils d'usage sont proposés
- b) La granularité des objets permet différentes utilisations
- c) Des supports pédagogiques modifiables sont proposés

CONDITIONS DE FINANCEMENT DES PRODUCTIONS

- Une réunion d'analyse du projet avec l'Idip est obligatoire pour lancer le processus de demande de financement
- La montant des heures allouées dépend de l'ambition du projet (2 à 24h maximum sur une année universitaire)
- Il ne peut s'agir que d'heures complémentaires (pas de possibilité de décharge)
- Les heures sont accordées pour le projet et non en fonction du nombre d'auteurs/producteurs. Pour les gros projets, intégrant plusieurs acteurs et ressources, le travail de coordination pourra également être valorisé
- Un comité éditorial valide le projet et définit le montant des heures allouées d'après une grille critériée
- Seules la production et la transformation sont rémunérées (le temps de formation et d'accompagnement, les réunions avec l'IDIP et la rédaction du contenu ne peuvent être comptabilisées)
- Les ressources produites devront être partagées à la communauté (Unistra, grand public) pour que le projet puisse être financé
- Le financement des projets de création de ressources pédagogiques sera octroyé dans la limite de l'enveloppe disponible au sein de chaque grand projet (Idex, Include, DéPhy, etc.)
- Le financement ne peut être octroyé *a posteriori* pour des ressources déjà créées.

FORFAITS EN FONCTION DES RESSOURCES

Type de ressource	Forfait
Vidéo	
▪ Enregistrée à la Direction du numérique (département audiovisuel) en autonomie par l'enseignant	1 vidéo (peu importe la durée de la vidéo mais >3h) = 1h
▪ Enregistrée et montée en autonomie par l'enseignant	Jusqu'à 15 min de vidéo scénarisée et montée = 3h
▪ Coproduction de l'enseignant avec l' Idip	1 vidéo = 2h
Infographie / Schéma	
▪ Production de l'enseignant en autonomie	1 élément = 1h
▪ Coproduction de l'enseignant avec l' Idip	1 élément = 30 min
Élément interactif	
▪ Production de l'enseignant en autonomie	1 élément = 2h
▪ Coproduction de l'enseignant avec l' Idip	1 élément = 1h
Coordination	
▪ Organisation, coordination d'un module d'au moins 4 ressources en autonomie	1 module d'au moins 4 ressources coordonnées = 2h
▪ Organisation, coordination d'un module d'au moins 4 ressources en coproduction	1 module d'au moins 4 ressources coordonnées = 1h

WORKFLOW POUR LE COMITE EDITORIAL

Organisation

- 1) Rencontre entre le porteur de projet et l'équipe APN de l'Idip (en lien avec les ASI de proximité, de DAV de la DNum, les coordinateurs par champs disciplinaires)
- 2) Inscription du projet dans le tableau de suivi et validation, dépôt de la fiche d'analyse du projet
- 3) Lancement du workflow par mail (accès aux documents, recommandation, date d'échéance de la consultation)
- 4) Instruction des dossiers sensibles en réunion du Comité éditorial
- 5) Notification du soutien au projet
- 6) Transmission des intitulés de projets et du bilan des heures à la MIA pour coordination (afin d'éviter un double financement)
- 7) Saisie des heures auprès des référents SOSIE en composante

Tableau de suivi des projets de création de ressources

Alimenté par le pôle Appui par le numérique de 'Idip

Titre
Porteur
Résumé de projet
Public (domaine, niveau, nombre d'étudiants)
Durée
Coût estimé
Atouts
Limites
Avis de chaque membre du comité (Oui, Non, Uniquement si financement suffisant OU Note)
Autres champs

Notification

Objet :

- Livrables attendus
- Temps d'accompagnement dédié
- Nombre d'heures complémentaires accordées
- Rappel des mentions obligatoires (Auteurs, ANR+n°, services partenaires, *creative commons*)
- Mention sur le partage d'expérience et la contribution à l'amélioration du dispositif (enquête)

CONTACT

Pôle Appui à la pédagogie par le numérique : idip-appui-numerique@unistra.fr

Focus sur les heures d'enseignement pour les activités de formation prévues dans les projets

Seule la rénovation ou la création d'unités d'enseignement qui seraient pérennes sans les crédits IdEx peut faire l'objet d'une demande de soutien.

Pour chaque projet, le budget sollicité en heures complémentaires par année universitaire, ne pourra excéder, un volume de 96 heures¹ (en heures équivalent TD), deux années consécutives (soutien dégressif la troisième année pour un projet pluriannuel).

Au niveau du parcours : une UE par semestre (équivalent à 3 ECTS) dans la limite de quatre semestres consécutifs.

Les forfaits proposés ci-dessous portent uniquement sur les appels IdEx Formation 2020, dans le cadre d'activités impliquant de l'innovation pédagogique, soumis à la CFVU pour validation. Ces heures nominatives pourront être accordées **par projet** et ce en tenant compte des seuils fixés par les forfaits ci-dessous. Il est rappelé que les heures sollicitées ne peuvent porter sur la responsabilité d'une structure ou de missions pédagogiques citées dans le référentiel d'activité de l'Université de Strasbourg. Le volume horaire autorisé par enseignant reste ainsi de 96h pour l'ensemble des heures relevant du référentiel d'activités des enseignants-chercheurs.

	Nature des heures	Livrables (liste non exhaustive)	Mode de calcul	Observations
Forfait A	ingénierie pour transformer un cours disciplinaire en LVE ou en EAD	un cours disciplinaire en LVE ou en EAD et les pratiques pédagogiques associées	Droit de tirage de 6h à 12h pour un enseignement de 12h à 24h dans la limite de deux UE par enseignant (l'année de réalisation)	Pas de cumul pour les deux modalités. Restriction : accordée une fois par enseignant/enseignant chercheur (cf : seuil fixé pour les heures du référentiel)
Forfait B	conception d'outils	ressources étudiants ²	jusqu'à 24h par outil développé (l'année de réalisation)	Restriction : par enseignant/enseignant chercheur / an (cf : seuil fixé pour les heures du référentiel)
Forfait C	travail de coordination et d'organisation pour mettre en œuvre le projet	Réalisation d'un cahier des charges, ajustements en conditions réelles pour un dispositif etc.	jusqu'à 24h pour un projet inter composantes	Les heures sont accordées pour le projet et non en fonction du nombre de co porteurs
Forfait D	accompagnement à la transformation	1 ressource enseignant (atelier etc.).	jusqu'à 6h par projet	Essaimage – dispositif « d'ampleur »

¹ Sur la base d'une estimation: jusqu'à 4 UE (24h – 3 ECTS)

² Pour les projets menés en collaboration avec des partenaires, la conception de modules d'enseignements développés à l'Université de Strasbourg et mis en commun avec ceux développés par les partenaires, est éligible sous réserve que l'Université de Strasbourg soit clairement affichée comme contributeur et ses étudiants comme bénéficiaires de l'action.